



Institut Français de Kinésiologie Appliquée

A retourner à:

IFKA  
155-157, cours Berriat  
38028 GRENOBLE Cedex 1

**BULLETIN D'INSCRIPTION SUR L'ANNUAIRE DE L'IFKA**

L'inscription sur l'annuaire des praticiens formés par l'IFKA est gratuite.

Pour y figurer, merci de compléter le bulletin ci-dessous et de nous le retourner accompagné de:

- une **copie de votre certificat IFKA** de praticien professionnel en Kinésiologie
- une **copie de votre déclaration d'installation** en tant que praticien (inscription URSSAF)
- une **attestation d'assurance professionnelle**

Nom et prénom :.....

Adresse à faire figurer dans l'annuaire :

.....  
.....  
.....

Téléphone :.....

Email (si vous souhaitez le faire apparaître):.....

Lien (si vous avez votre propre site):.....

**J'ai pris connaissance et j'adhère au code de déontologie de l'IFKA:** cochez ici

Date et signature :



Institut Français de Kinésiologie Appliquée

## CODE DE DEONTOLOGIE IFKA

1. La Kinésiologie, ainsi que ses diverses formes d'application, ne sont ni une médecine ni une idéologie mais un travail personnel s'inscrivant prioritairement dans le domaine de la prévention et du bien-être. Cette pratique est complémentaire des disciplines médicales et paramédicales et ne remplace en aucun cas ces dernières.

2. Dans le cadre du travail avec la Kinésiologie, les intervenants IFKA et les praticiens formés par IFKA, s'abstiennent d'établir un quelconque diagnostic médical. Ils s'interdisent d'interrompre ou de modifier un traitement médical et ne prescrivent ni ne conseillent des médicaments. Ils dirigent sans délai vers un médecin toute personne se plaignant, ou présentant des symptômes anormaux, et invitent le client à s'entourer de toutes les garanties de la médecine.

3. Les intervenants IFKA, et les praticiens formés par IFKA, veillent à encourager la participation active consciente et critique de chaque participant dans leurs groupes de formation ou à l'occasion des séances individuelles.

4. Les intervenants IFKA, et les praticiens formés par IFKA, s'engagent à :

- exercer leur travail dans le respect total de l'intégrité physique et morale du client et de sa famille.
- respecter une stricte confidentialité sur les informations fournies par les participants.
- mener leurs activités en Kinésiologie en excluant toute forme de prosélytisme religieux, politique ou sectaire.

5. Les intervenants IFKA et les praticiens formés par IFKA se gardent le droit de refuser un travail avec une personne s'ils jugent qu'un accompagnement en Kinésiologie n'est pas adapté à sa demande.